



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

**Cinquième session**

**Rome, 7-11 avril 2003**

**Assistance technique: Création de nouveaux outils**

**Point 8.8 de l'ordre du jour provisoire**

### *Évaluation des capacités phytosanitaires*

1. L'Évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) est le premier outil officiel d'assistance technique mis en place et adopté par la CIMP. L'objectif de l'ECP est d'aider les parties sous-traitantes à exprimer leurs besoins d'assistance technique afin d'identifier les contraintes s'opposant à la mise en oeuvre intégrale de la CIPV. Cet outil a été appliqué sous contrôle dans plus de 35 pays du Pacifique, d'Afrique, d'Europe, d'Amérique latine, des Caraïbes et des pays andins. Il est envisagé, en outre, de l'utiliser d'ici juin 2003, dans les programmes de coopération technique que la FAO réalise en Érythrée, au Gabon et en Zambie, ainsi que dans huit pays d'Afrique de l'Ouest. Trois projets intéressants 15 autres pays environ en sont au stade de l'approbation. D'autres pays encore pourraient avoir utilisé l'ECP car elle est disponible librement sur Internet depuis à peu près deux ans. En outre, d'autres organisations (y compris le Codex et l'OIE) manifestent un intérêt croissant pour cet outil capable d'adapter la méthode de l'autodiagnostic de l'ECP en vue de l'appliquer à d'autres systèmes. Cette méthode est, de façon croissante, estimée essentielle aux activités d'assistance technique et pour inciter les donateurs à financer des projets.

2. Un montant de 200 000 dollars E.-U. fournis au Secrétariat de la CIPV, par le biais d'un projet FAO de la durée de deux ans pour la prévention des pertes de produits alimentaires, a permis de perfectionner, d'entretenir et d'appliquer ultérieurement l'ECP. Les fonds sont affectés en fonction d'un schéma général de projet et de recommandations spécifiques d'experts intéressés qui ont expérimenté cet outil. Le Secrétariat a invité ces experts à une réunion qui s'est tenue du 24 au 28 juin 2002 pour étudier les améliorations à apporter à l'ECP et les stratégies visant à

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

harmoniser son application. D'après les recommandations du Groupe de travail, les activités se dérouleront en trois étapes:

1. Amélioration du programme:
  - a) mise à jour des questionnaires pour refléter les nouvelles normes et améliorer les sections existantes sur la base de l'expérience;
  - b) élaboration et mise au point de logiciels pour appuyer la formulation de stratégies, priorités et plans d'action nationaux;
  - c) préparation d'un CD-ROM pour la démonstration et la mise à l'essai de l'ECP ;
  - d) préparation et publication d'un manuel à l'intention des usagers;
  - e) modifications à apporter au logiciel pour permettre l'adoption du système par la FAO.
2. Traduction de l'ECP dans les cinq langues officielles de la FAO.
3. Formation d'animateurs et organisation d'ateliers régionaux et de réunions de groupes d'experts.

### *Possibilités et enjeux*

3. Le programme de renforcement des capacités phytosanitaires de la CIPV s'est considérablement développé ces dernières années. Les projets de renforcement des capacités phytosanitaires financés au titre du Programme de coopération technique de la FAO (PCT) comprennent tous, dans la mesure du possible, un volet ECP. De ce fait, les gouvernements sont désormais mieux à même d'exprimer leurs besoins d'assistance technique de façon claire et précise mais, simultanément, ils doivent faire face à l'absence de l'assistance nécessaire pour remédier à des lacunes institutionnelles et autres plus profondes. La pénurie de ressources nuit souvent aux interventions et réalisations de la FAO et à leur capacité de garantir la durabilité après l'achèvement du projet de coopération technique.

4. Les résultats obtenus par l'ECP à ce jour ont permis d'identifier les principaux facteurs limitants qui s'opposent à la mise en oeuvre intégrale de la CIPV et des normes internationales. Tels sont:

- le manque de ressources institutionnelles et humaines;
- une législation et des règlements inadaptés et vétustes;
- l'absence de procédures phytosanitaires nationales documentées de mise en oeuvre;
- le manque d'information, d'accès à l'information et de systèmes de gestion de l'information;
- l'inadéquation des structures de contrôle phytosanitaire.

5. Le besoin d'amélioration de la législation nationale est pris en compte par les projets du PCT et d'autres, avec l'appui du Bureau juridique de la FAO et par la mise au point interne de directives concernant la législation phytosanitaire. Le besoin d'information est partiellement satisfait par l'Échange d'informations phytosanitaires, ainsi que par des initiatives lancées par d'autres organisations (EPPO Reporting Service, CABI Global Compendium on Pest and Diseases, etc.). Toutefois, il existe très peu d'autres outils d'assistance technique disponibles et la CIMP n'a de mécanisme ni pour l'examen des priorités et stratégies ni pour la formulation de recommandations.

6. Il est envisagé, par exemple, d'articuler les procédures phytosanitaires nationales documentées en modules interconnectés comprenant des logiciels et des manuels traitant chacun d'un aspect opérationnel des NIMP comme l'analyse du risque phytosanitaire, l'inspection des importations et l'interception des ravageurs, la certification des exportations, la surveillance, l'échantillonnage et les caractéristiques techniques de l'inspection. Toutefois, une telle initiative devra être attentivement jaugée par des membres ayant des compétences et expériences en la matière, et mise au point en tenant compte de son application et de son rapport avec d'autres outils et besoins d'assistance technique.

7. L'ensemble des résultats de l'ECP représente un apport appréciable pour la CIMP et renforce son rôle d'appui à la mise en oeuvre de la CIPV. De même, l'ECP a permis d'identifier les types d'outils d'assistance technique qui pourraient être élaborés pour appuyer ultérieurement ce processus.
8. Les membres de la CIMP sont invités à:
1. *Encourager* l'élaboration et l'application ultérieures de l'ECP, notamment son introduction aux bailleurs de fonds et son approbation officielle comme base d'initiatives de renforcement des capacités phytosanitaires.
  2. *Exprimer* son appréciation à la FAO pour l'appui fourni à l'élaboration de l'ECP, grâce à son projet de prévention des pertes de produits alimentaires, et *examiner* la priorité à donner à un soutien futur de l'ECP par le biais du programme de travail.
  3. *Prendre note* du programme proposé de développement et entretien de l'ECP et *examiner* la possibilité de constituer un groupe d'experts non officiel afin d'orienter le Secrétariat en matière d'ECP et de gérer d'autres initiatives d'assistance technique de la CIMP.
  4. *Prendre note* de l'initiative du Secrétariat et du Bureau juridique de la FAO visant à élaborer des directives pour une législation phytosanitaire et *examiner* les thèmes et priorités relatifs à la mise en place d'autres outils d'assistance technique.